

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 7 février. — Selon leur coutume, les journaux vont très-vite dans l'affaire d'Alger. Depuis qu'ils savent qu'on s'occupe d'une expédition, ils ont déjà nommé les généraux, fait les fonds de l'armement, réuni les vaisseaux, abordé les points de débarquement, peu s'en faut qu'ils n'aient fini leur siège avant qu'aucune question ait encore été décidée au conseil du roi. (Gazette.)

— MM. Martignac et Roy ont publié dans le *Moniteur* de ce matin, une note en réponse à certains bruits qui les associaient à une intrigue dont l'objet était de composer dans l'intérêt du vote du budget un ministère temporaire, qui après la session aurait rendu le portefeuille aux ministres actuels éliminés pour un instant.

— Nos fonds restent stationnaires. Le 4 p. 7/8 s'est encore fait aujourd'hui à 102 80, le 4 1/2 à 107 50, le 3 de 84 55 à 80, et le 5 de 109 75 à 85; le 3 p. 7/8 est resté, après la bourse, à 84 75 demandé. La rente de Naples a pris faveur vers la clôture; elle s'est élevée à 93 45; mais la hausse est surtout sensible sur les fonds d'Espagne. Les portés, si long-temps stationnaires, se sont élevés à 15, et ont fini à 14 1/2.

— Plusieurs personnes ne trouvant pas dans les décrets de S. M. C. sur la caisse d'amortissement toute la clarté désirable, sont allés demander à M. Aguado ce qu'était devenu le complément des 2 millions de piastres fortes de rentes, sur lesquels une somme de 136 millions de francs a été seulement négociée. Elles avaient cru entrevoir que les intérêts de la totalité de la somme étaient compris dans le budget. On assure que M. Aguado a répondu qu'il avait traité avec le gouvernement espagnol des 64 millions restant, qu'il les avait en portefeuille, qu'il ne les émettrait qu'après en avoir donné avis. Les questionneurs n'ont pas trouvé cette réponse fort rassurante. La hausse inmodérée des effets espagnols commence à faire ombrager les yeux aux spéculateurs. (Le Temps.)

— Au moment où le parlement anglais vient d'ouvrir sa session, il n'est pas sans importance de rappeler de quels éléments se compose la chambre élective de cette législation.

40 Comtés anglais envoient au parlement 80 dép.
25 Grandes villes. 50
172 Petites villes et bourgs (dont 167 envoient deux députés, et 5 seulement un) 339
8 Ports de mer. 16
2 Universités 4
12 Comtés du pays de Galles. 12
12 Villes du pays de Galles. 12
30 Comtés écossais. 30
65 Villes et bourgs écossais. 15
L'Irlande 100
Total. 638 dép.

— On écrit de Rome (21 janvier) que l'hiver a été constamment pluvieux, et que deux fois il est tombé de la neige accompagnée d'éclairs et de tonnerre; la première neige a couvert le terrain pendant 4 à 5 jours, chose inouïe depuis 30 ans. Lord Cochrane se trouve à Rome.

— Le bruit court en Italie que la peste est à Pise. On dit qu'elle y a été apportée par une famille russe qui venait de Turquie. On prétend que deux personnes en ont été déjà les victimes. (Const.)

— On écrit de Mayence: « Le bruit court dans cette ville que Coblenz sera déclaré port franc. On parle aussi d'autres changemens importants qui pourraient être introduits dans la navigation du Rhin. Le plénipotentiaire bavarois près la commis-

sion de cette navigation est depuis long-temps absent. On assure qu'il est à Cologne, où se font des négociations importantes relativement au même objet. Le temps nous apprendra ce qui en est.

— Le curé de Lunel, petite ville près de Nîmes, s'est rendu chez le ministre protestant pour l'engager à faire une quête en commun pour les pauvres des deux communions; cette proposition a été accueillie avec reconnaissance. Toute la ville a été touchée de cet accord généreux, et la quête a été très-abondante. (Gazette des Cultes.)

— M. Carême, qui vient d'être autorisé à ouvrir une chaire de *chimie culinaire*, à Amiens, est un des plus illustres cuisiniers de France; il s'est fait une grande réputation par ses talens et ses ouvrages, son cours est public et gratuit. M. de Montbel avait long-temps refusé cette permission.

— Il existe en ce moment dans la commune de Morteaux (département du Calvados), un enfant âgé de trois ans, pour qui la nature s'est un peu écartée des voies ordinaires; il a vingt-trois doigts, six à chaque main, six à un pied et cinq à l'autre; ils ne sont point palmés mais bien détachés. Le sixième doigt des mains, c'est-à-dire celui qui est extraordinaire, est placé entre l'annulaire et le doigt auriculaire; il ne présente rien de particulier dans sa longueur, ni dans le nombre de ses phalanges. Le nerf fléchisseur de l'index d'une main agit peu.

Les parens de cet enfant n'ont pu, par tendresse, se décider à lui faire amputer les deux doigts qu'il a de trop aux mains.

— Un compte en Chine 1560 temples dédiés à Confucius. Les offrandes que l'on y porte, au printemps et en automne, donnent lieu à une consommation de 27,000 pores, 2800 daïms et 27,000 lapins; plus, 27,000 pièces d'étoffes de soie

— Un ingénieur suisse, M. Oppikafer, à Berne a inventé une machine qui rend de grands services dans les travaux du cadastre; par son emploi on peut, dit-on, se passer des calculs si difficiles de la contenance superficielle des figures. L'inventeur offre à faire connaître sa machine ainsi que les principes sur lesquels elle est fondée.

— Il n'est bruit à Saragosse que d'une aventure terrible qui semble tenir du roman. Un médecin italien, assez peu discret, racontait, en présence de plusieurs officiers, qu'il avait traité, des suites d'une fausse couche, une jeune femme qui, pour n'être pas connue, gardait soigneusement un voile durant ses visites. Elle ne lui avait donné la préférence que parce qu'il était étranger, et qu'il devait partir très-prochainement. Il la soupçonnait d'être la femme d'un militaire, au costume d'un portrait d'homme qu'elle avait en bracelet, et dont il fit la description. Trois jours après, un des officiers témoins du récit du médecin, entre chez lui sans se faire annoncer, jette à ses pieds un bracelet et un bras, lui demande s'il les reconnaît, et, sans attendre sa réponse, lui brûle la cervelle. Il est inutile de dire que c'était le mari.

— Un jeune mousse s'est exposé, le 4 février, à traverser le bassin du roi, au Havre, sur la surface duquel la glace était à peine formée. L'officier de port préposé à la surveillance de ce bassin, lui a inutilement donné l'ordre de revenir vers le quai d'où il était parti. « Comment voulez-vous que je revienne? lui répondit cet enfant avec le plus grand sang-froid, la glace sur laquelle j'ai déjà passé s'est rompue derrière moi. J'aurai plutôt fait en continuant; » et c'est ce qu'il n'a pas manqué de faire.

— Les chiens savans. — Le temps où les bêtes parlaient est aujourd'hui considéré comme ne devant plus revenir: l'importance qu'ont prise depuis quelque temps des personnages po-

litiques qui nous avaient précédemment donné la mesure de leur portée, a commencé à ébranler chez moi cette opinion; mais hier, j'ai été voir les chiens savans de la galerie de l'Échiquier, et j'en suis revenu convaincu que M. Farina pourrait dire sans aucun charlatanisme:

Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,
Je le rendrai maître passé,
Et veux qu'il porte la soutane.

Pour prendre très-convenablement la parole en public, Bianco et Fido ont certainement moins de chemin à faire qu'il n'en ont fait pour s'élever de leur état primitif de simples chiens au degré de savoir et de connaissance du monde où nous les voyons; bien différens en cela d'une foule de savans dont on nous fait l'éloge à l'académie, la seule manière de les louer, c'est de raconter simplement ce qu'ils font.

Les vingt-quatre lettres de l'Alphabet sont étalées sur un tapis: Fido, sur son cousin, et dans l'attitude de la réflexion la plus profonde; habitué au langage doux et sonore de l'Italie, il n'entend qu'à demi un idiome dont la clarté fait tout le mérite; mais quelque mot qu'on lui dicte en Italien, il en choisit les lettres et les écrit avec la plus grande exactitude. Ce n'est pas tout; on distribue aux spectateurs un programme sur lequel cinquante mots, correspondans à autant de numéros, sont écrits chacun en six langues, en français, en italien, en latin, en anglais, en allemand et en grec; vous désignez un mot par son chiffre et par la langue dans laquelle vous voulez qu'il soit écrit, Fido ne se trompe pas. Combien de temps nous faudrait-il, à nous qui faisons les docteurs, pour ranger ainsi, dans un ordre invariable, trois cents mots de langue diverses dans les cases de notre mémoire?

Les chiffres succèdent aux lettres, et Bianco entre en scène: on lui a présenté dix-neuf nombres tirés au sort par les assistans, sans que son maître les vit: le chien en a fait l'addition avec autant de célérité et de précision qu'on pourrait en désirer dans un référendaire à la cour des comptes: la somme était de 667: il a fait la division avec tout autant d'exactitude. Ce jeune savant est français, et n'a pas plus de vingt mois; Fido lui est, dit-on, fort supérieur comme mathématicien; mais il a cinq ans. Tous deux copient les écrits qu'on leur présente, connaissent les couleurs, la valeur des pièces de monnaie; dix personnes tirent dix cartes, les leur montrent, mêlent le jeu; on le répand à terre, ils distinguent et rapportent à chacun la carte qu'il a tirée, et si on leur en demande plus qu'il n'y en avait, ils distinguent fort bien la supercherie.

Fido et Bianco connaissent toutes les finesses de l'écarté, et n'en abusent pas, car ils ne voient point le jeu des personnes dont ils ont l'honneur de faire la partie, et jouent les cartes sur la table, non pas à la façon de M. de Villèle, mais dans toute la rigueur du mot. J'ai vu Fido faire deux parties avec autant de méthode que le joueur le plus consommé. Son adversaire a voulu l'éprouver par une tricherie, Fido s'est arrêté et n'a consenti à reprendre le jeu que lorsque la faute a été réparée.

Voilà une partie de ce que j'ai vu faire à Bianco et à Fido et l'on m'a dit que je n'avais eu qu'un échantillon de leur savoir. Ce grand exemple de la perfectibilité des chiens fait faire de profondes réflexions sur la perfectibilité humaine. Si j'avais un traitement de conseiller de l'université, ou comme M. Jullioy, M. Laromiguière et M. Cousin, le talent d'analyser les opérations de l'entendement, j'irais certainement étudier par quel enchaînement d'observations, par quel développement d'idées M. Farina fait entrer des combinaisons si variées dans la tête d'un chien, comment M. Martin donne de la douceur au lion et à la hyène. On tirerait probablement de ces investigations quel ques inductions fort curieuses sur les procédés à suivre dans l'éducation des enfans, et peut-être même dans celle des hommes. (Le Temps.)

— La mode des montres plates, à la ceinture des femmes, est revenue. Quelques dames, qui portent des bijoux en argent, ont adopté la montre du même métal; il s'en fait de très-élégantes. En fait de bijoux nouveaux, on a beaucoup remarqué une grande chaîne gothique retenant un *Agnus-Dei* brodé en perles fines sur un petit livre en or, formant cassolette. Plusieurs dames ont essayé de se montrer à la promenade avec un masque de velours pour se garantir la figure contre le froid. Cette mode, renouvelée du temps de la Fronde, aura peine à se généraliser. Ces masques portaient alors le nom de *loups*. Les hommes peuvent bien consentir à se couvrir jusqu'aux yeux, avec les canifs et les bonnets de toutes dénominations; mais que nos dames, déjà enveloppées dans les plis d'un manteau à long collet, se couvrent le visage, ce serait faire abnégation de toute coquetterie, et le soin de la santé ne va pas jusque là.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 12 FÉVRIER.

MM. de Potter, Coché-Mommens et Vanders-tracten sont enfermés dans des cachots séparés, et soumis au plus rigoureux secret : ni parens, ni amis, ni serviteurs ne peuvent les voir ou les aborder ; les portes de la prison sont inexorables et les captifs sont abandonnés à la discrétion des geoliers.

L'instruction, dit-on, se poursuit avec activité ; le secret ne sera levé que lorsqu'elle sera terminée.

Le bruit s'est répandu hier à Bruxelles que l'on avait saisi tous les papiers et les livres de M. de Potter : bien qu'aucun acte de rigueur ne nous paraisse invraisemblable, nous avons quelque peine à croire cette nouvelle.

L'indignation qu'excitent ces nouvelles poursuites est universelle : les uns qui ne voyent que l'absurdité de l'accusation, haussent les épaules ; ceux qui songent à notre magistrature amovible et au caractère de M. Van Maanen, frémissent.

Notre collaborateur a obtenu la permission d'écrire à M. de Potter ; mais les lettres doivent être remises ouvertes à M. le procureur-général, et ne peuvent contenir rien qui soit relatif aux poursuites actuelles ou aux affaires politiques.

On s'attend à une visite de la police dans les bureaux du *Courrier* et du *Belge* pour chercher les ramifications du vaste complot organisé par M. de Potter. (Belge.)

— Voici en quels termes on dénégait la lettre de M. de Potter dans le *National* du 4 février :

« M. de Potter qui est dévoré de la monomanie du bruit, et qui à toute force veut devenir un homme fameux, en désespoir de cause d'atteindre jamais la taille indispensable pour devenir un homme célèbre, M. de Potter, disons-nous, vient d'adresser au *Courrier des Pays-Bas* et au *Belge* sous la forme de lettre et à propos d'une souscription prétendue nationale, une telle série d'extravagances que nous croyons devoir en suspendre l'examen détaillé par respect pour la justice, et parce qu'il nous semble impossible que cette pièce vraiment curieuse, ne fixe l'attention des tribunaux. Si du reste, il pouvait en être autrement, nous nous réservons alors d'examiner les doctrines subversives mises en avant par l'honorable prisonnier, à moins toutefois que nous apprenions que la faculté s'est emparée de lui, car sa nouvelle lettre aux journaux nous semble ne pouvoir échapper à l'action judiciaire, qu'en se réfugiant derrière un certificat d'insanité. »

— Le *Pilote* d'Anvers, contient une lettre sur le projet de souscription patriotique, et il ajoute : « Nous pouvons assurer que les personnes les plus distinguées et les plus recommandables seront à la tête de l'association patriotique et que toutes les mesures seront prises pour la fonder sur les meilleures bases. »

— Voici quelques nouveaux extraits de la lettre pastorale de Mgr. l'évêque de Liège :

« Au reste, si nous revendiquons à l'église catholique ses droits essentiels, qu'elle ne tient que de Dieu, et qu'il doit lui être libre d'exercer dans toute leur plénitude, nous serons aussi les premiers à nous élever avec force contre les nouvelles doctrines qui osent attaquer la puissance temporelle dans ses bases ou dans ses attributions. Nous ne mèlerons jamais notre voix à ces clameurs insensées qui font naître l'autorité du roi comme du sein de l'anarchie, pour la dégrader ensuite et l'asservir au gré des passions de la multitude. « C'est de Dieu, dit l'apôtre, que vient toute puissance, il n'y en a pas d'établies qui ne le soient par lui. Aussi, c'est résister à l'ordre de Dieu que de résister à une puissance, et lui résister, c'est s'attirer sa propre condamnation. Non, ajoute-t-il, ce n'est pas en vain que le souverain porte l'épée : car il est le ministre de Dieu, chargé de sa vengeance contre les malfaiteurs. Regardez donc comme un devoir rigoureux de lui être soumis non pas seulement par crainte, mais aussi en conscience. » Le prince des apôtres ne s'explique pas en termes moins énergiques : « Soyez soumis, dit-il, pour Dieu, à tout homme constitué en dignité, d'abord au roi, comme à la première autorité, puis à ses officiers, comme étant ses envoyés. »

« Les théories obscures sur l'origine de l'autorité royale, qu'on débite aujourd'hui avec tant d'ostentation, pâliront toujours devant ces oracles clairs des livres saints, et c'est à ceux-ci que tout vrai catholique doit s'en tenir. Oui, toujours et en tout temps il dira ce que disait Tertullien au moment cependant où l'église était en butte aux plus injustes persécutions des empereurs romains. « Si un chrétien n'est l'ennemi de personne, comment le serait-il de l'empereur ? »

Tout chrétien croit que l'empereur est établi de Dieu, et c'est pour cela qu'il l'aime, qu'il le respecte, qu'il l'honore, et qu'il lui souhaite, ainsi qu'à l'empire, une durée éternelle. Ainsi nous rendons à l'empereur le seul culte qui nous soit permis et qui convienne ; c'est d'honorer en lui le lieutenant de Dieu, l'homme qui tient de Dieu tout ce qu'il est, un homme enfin ; mais qui ne voit au-dessus de lui que Dieu. »

« Nous désirons, N. T. C. F., qu'avec ces principes se propagent de plus en plus parmi vous l'amour de l'ordre, la soumission aux lois, le respect envers la majesté royale, l'obéissance à son autorité et je ne sais quel esprit de modération et de sagesse qui sait, dans des temps difficiles, concilier avec dignité et calme ce que l'on doit à Dieu avec ce que l'on doit au roi, et ce que l'on se doit à soi-même. Fuyez tout ce qui pourrait fomenter un esprit de haine et d'animosité contre le pouvoir ou ses agens, et sous prétexte de conserver intactes quelques parties du corps social ; que l'on croira menacées, rompre le lien qui unit toutes les parties entre elles, et entraîner la dissolution du corps tout entier. « Le Seigneur n'est pas dans le trouble » : non in commotione Dominus. Ministre d'un Dieu de paix, nous ne craignons même pas, dans des temps calamiteux, dont la justice et l'amour pour ses peuples de notre bon roi et de son auguste dynastie ont rendu le retour impossible, de vous exhorter à vaincre par vos souffrances, plutôt qu'en sacrifiant le trésor de la paix et de la tranquillité publique, les yeux toujours fixés sur vos devanciers, vos pères dans la foi, ces premiers chrétiens outragés, calomniés, foulés indignement aux pieds, et injustement condamnés à mort, dont Tertullien vient de nous retracer les sentimens sublimes. »

« Tel est notre langage, N. T. C. F., parce que tels sont nos propres sentimens, profondément gravés dans notre cœur et justifiés par des principes immuables. La religion est à nos yeux, autant l'ennemie de l'anarchie qui s'attaque au pouvoir et renverse les lois, que de la tyrannie qui opprime les consciences. Mais si pour combattre la première, elle préche, elle commande l'obéissance aux puissances établies, pour combattre la seconde, elle lui oppose une résistance que la vertu rend calme et pacifique, et que la foi rend invincible. Un homme religieux est toujours soumis mais il n'est jamais servile. Et ces paroles de paix, ce n'est pas nous seulement qui les adressons à nos chères ouailles ; nous avons la ferme confiance que tout notre respectable clergé nous aidera à les inculquer aux riches comme aux pauvres, aux grands comme aux petits. Loin de nous la pensée de vous entretenir ici, N. T. C. F., d'objets étrangers à notre ministère. Engagé au service de Dieu, comme le dit le grand apôtre, nous tâcherons toujours de nous appliquer à nous-mêmes l'avis qu'il donnait à l'évêque d'Éphèse : « Qu'aucun de ceux qui s'entolent dans la milice sainte ne s'embarasse dans les affaires séculières. » Mais oserions-nous faire remarquer ici à nos dignes compagnons d'armes, ainsi que le même Saint-Paul appelait encore ses collaborateurs, que tout annonce aujourd'hui à l'église, dans notre belle patrie, une paix profonde et assise sur des bases stables et solides. Que n'a pas fait notre magnanime souverain pour obtenir cet heureux résultat ? »

— Le conseil de l'académie royale d'Anvers porte à la connaissance du public que cette année aura lieu le concours pour le grand prix, auquel est attaché une pension de 1200 florins, avec jouissance pendant quatre années de séjour en Italie.

Ce prix est affecté spécialement cette année à la sculpture.

On n'admettra que les personnes nées dans le royaume, ou de parens sujets belges et ayant fréquenté pendant la dernière année les leçons dans une des académies ou écoles des Pays-Bas.

Le *Journal d'Anvers*, en insérant l'avis publié à ce sujet par le conseil académique en hollandais seulement, fait remarquer que cet avis s'adresse à tous les élèves du royaume et qu'il est écrit dans une langue qui n'est point comprise dans plusieurs de nos provinces. C'est donc, dit-il avec raison, une publicité dérisoire, et ce fait montre assez l'urgence de tolérer pour les actes publics l'usage de la langue française.

— On écrit d'Anvers, 10 février : « Un événement déplorable vient d'avoir lieu en cette ville. Hier au soir, M. Louis Bonhoule, receveur du timbre extraordinaire, s'est donné la mort par suspension ; on ignore les motifs de ce malheur qu'on attribue à une maladie mentale. »

— L'audition des témoins dans l'affaire Zinzerling est terminée : les débats sont remis à lundi ; ils auront lieu en français.

— On écrit de La Haye qu'à la suite des conférences de S. Exc. le ministre des finances avec la section centrale, le gouvernement a consenti à quelques modifications au projet de loi relatif au tarif des droits d'entrée et de sortie.

On assure que d'après les observations des sections, quelques changemens ont été faits au projet de code de procédure criminelle.

— Le nombre des brevets accordés par le roi, pendant l'année qui vient de s'écouler, est très-considérable et s'élève à 107, ce qui prouve une grande activité dans les arts et l'industrie chez nous.

Nous avons remarqué avec plaisir que tous les brevets ayant pour objets des inventions qui paraissent devoir être utiles à nos fabriques, n'ont été accordés que sous des conditions qui assurent à tous les habitans du royaume le droit d'obtenir la suite communication de ces inventions et la faculté d'en faire un libre usage, moyennant le paiement d'une rétribution modérée et juste aux brevets.

L'inventeur trouve dans cette rétribution la compensation méritée de ses travaux et de ses peines ; l'industrie s'enrichit tout de suite du fruit de ces travaux, et de la concurrence qui s'établit, mais sent presque toujours de toutes parts d'heureux perfectionnemens à l'invention primitive. Enfin, le consommateur y trouve aussi ses avantages en ce que, par suite de cette même concurrence, il obtient les produits de l'invention plus perfectionnés et à meilleur compte. (*Journal de la Belgique*.)

— Les assises de la Flandre-Orientale, pour le premier trimestre de la présente année, s'ouvriront, le 22 de ce mois, à Gand, sous la présidence de M. le conseiller de Kersmaecker.

— Le 4 de ce mois, on a trouvé, dans la commune de Martensliede, le nommé Pierre Joseph Groeninck, âgé de 36 ans, mort dans sa cave. Il y avait allumé quelques charbons de bois pour préserver de la gelée sa récolte de pommes de terre, et y était resté, pour entretenir le feu, mais le sommeil l'ayant surpris, il a été asphyxié.

— Lors d'une réunion qui eut lieu le 10 de ce mois chez le gouverneur du Hainaut, M. de Macar conçut et exécuta l'heureuse idée d'une collecte en faveur des indigens ; accompagnée de M. Tahon de la Motte, notre bourgmestre, elle parvint à recueillir en moins d'un quart d'heure une somme de six cent et deux francs qui furent immédiatement déposés entre les mains de MM. les maîtres des pauvres. (*Observateur du Hainaut*.)

— MM. Hope et Co, d'Amsterdam, ont reçu par un courrier expédié par M. Agado, banquier de S. M. C. à Paris, copie du décret daté de Madrid le 6 janvier, portant que : « Les documents et obligations de la dette légitime, et reconnue, Hollande, seront échangés et convertis en inscriptions de rente perpétuelle à 5 % du royaume d'Espagne, valeur pour valeur ou capital pour capital, d'après l'échelle de deux florins et demi, pour une piastre forte d'Espagne, endéans le terme déterminé de six mois, à dater dudit décret. »

« Que les inscriptions à émettre pour les documents originaux seront entièrement conformes à celles qui sont en circulation à Paris, et les mêmes seront en rapport avec celles-ci, sans aucune distinction sinon que l'intérêt en sera payé à Amsterdam, ainsi que le centième pour l'amortissement. »

« Que la jouissance de l'intérêt des obligations converties, ou des inscriptions qui seront émises en remplacement datera du 1^{er} janvier 1830. »

« Que les intérêts arriérés de ladite dette jusqu'au 31 décembre 1829, seront capitalisés et également convertis en inscriptions de rentes perpétuelles ; mais que le cours de change du florin courant de Hollande, sera de sept réaux de valeur et que l'intérêt de cette conversion ne commencera à courir qu'à dater du 1^{er} janvier 1831. »

(*Journal de la Belgique*.)

— La foire annuelle d'Ypres commencera le 1^{er} mars prochain.

— Le 1^{er} de ce mois, une solennité très-rare, mais fort triste, a eu lieu à Ooyen, près d'Utrecht, les funérailles d'une mère ensevelie avec ses trois enfans. La mère qui, le 24 janvier, était accouchée de ces trois enfans, est morte le 29, et les trois enfans sont morts successivement les 30 et 31 du même mois.

— M. le docteur Brethau Parrant a envoyé à l'Académie des sciences de Paris un mémoire sur une machine destinée à préserver de la phthisie pulmonaire les ouvriers qui travaillent aux pierres à fusil et qui périssent presque tous à la fleur de l'âge, victimes de cette maladie.

— A l'occasion des projets de la France contre Alger, le *Constitutionnel* rappelle quelques faits historiques :

« Les Hollandais proposèrent en 1663, une ligue pour substituer des colonies d'Européens aux gouvernemens Africains établis sur le littoral de »

Méditerranée : cette proposition faite à l'Angleterre, à la France et à l'Espagne, ne fut suivie d'aucune résolution. Des expéditions et des bombardemens isolés ont, depuis plus de trois siècles, montré les difficultés et le danger de ces attaques.

Charles-Quint réunit à Majorque 70 galères, 200 gros vaisseaux et 100 plus petits; ces vaisseaux portant 6,000 fantassins Espagnols, 5,000 Italiens, 8,000 Allemands, 2,000 hommes de cavalerie et 3,000 volontaires, la plupart vieux soldats, mit à la voile le 15 octobre 1541 et parut le 20 devant Alger, après une navigation périlleuse de cinq jours. Hassan n'avait à opposer qu'une garnison de 800 Janissaires et de 5 à 6,000 Maures moitié naturels et moitié réfugiés de Grenade. Les obstacles que le pays oppose au transport et aux mouvemens de l'artillerie pour traverser les sables et monter les hauteurs qui bordent le rivage, les nuits humides et le défaut d'abris, les tempêtes qui vinrent assaillir les troupes de siège et jeter à la côte une partie de celles qui se trouvaient sur les vaisseaux, la bravoure d'Hassan et de ses Arabes forcèrent l'armée chrétienne à se rembarquer au bout de sept jours, laissant sur la plage les débris de 15 galères et de 150 bâtimens de transport, 8,000 hommes noyés et un nombre au moins égal morts de faim, de fatigue ou tombés sous les coups des soldats mahométans.

L'expédition espagnole faite au mois de juin 1775 sous la conduite du contre amiral Gastejon et du général O'Reilly, était composée de 6 vaisseaux de ligne, de 14 frégates, de 24 galiotes à bombes et autres bâtimens de guerre portant 22,000 hommes d'infanterie et 1,100 de cavalerie. Après une traversée de vingt-quatre heures, qui fut heureuse, l'expédition arriva sur les côtes d'Alger, mais le débarquement éprouva de grandes difficultés; malgré les efforts des Espagnols et plusieurs tentatives meurtrières pour s'avancer dans les terres, il fallut songer à la retraite; elle se fit dans le plus grand désordre; la cavalerie, effrayée par un troupeau de chameaux lancés contre elle par les Arabes, s'était jetée sur l'infanterie. Les Espagnols eurent 600 hommes tués, et laissèrent sur le rivage 1,800 hommes blessés.

De tous les bombardemens d'Alger, les plus célèbres sont ceux effectués par Duquesne, qui obtint qu'une satisfaction momentanée, et celui exécuté par lord Exmouth en 1816. Malgré le terrible effet du feu des vaisseaux sur le port, beaucoup plus que sur la ville, si le dey, ne se laissant pas intimider par les menaces des habitans, eût différé pendant vingt-quatre heures d'entrer en négociations, l'escadre anglaise, dont 1 vaisseau à 3 ponts, 1 de 74, 1 frégate de 60, et 2 de 44 canons, avaient été extrêmement maltraités par le feu des batteries basses du port, qui sont casematées, aurait été obligée de se retirer sans avoir obtenu d'autre avantage que celui de détruire la petite marine des Algériens.

Le *Tems* publie les observations suivantes sur l'explosion des machines à vapeur :

« Nous avons parlé dernièrement des soupapes de Papin, et des inconveniens attachés à leur emploi. Il est un autre moyen de prévenir l'explosion de la chaudière, c'est de pratiquer dans ses parois des ouvertures plus ou moins larges qu'on bouche avec des plaques de métal fusible, préparées de manière à ce qu'elles fondent à la température qu'on ne veut pas que la vapeur dépasse.

« En France, une ordonnance les rend obligatoires aussi bien que les soupapes de Papin. Mais leur emploi offre un inconvenient grave et tout-à-fait inévitable. Aussitôt que la plaque fusible a disparu, toute la vapeur s'échappe par l'ouverture qu'elle fermait. Le temps de la remplacer, de remplir de nouveau la chaudière et de la chauffer pourrait être assez long. Or, pendant ce temps, une absence subite de la force motrice amènerait les plus fâcheux accidens, surtout dans la navigation. Les plaques fusibles n'atteignent donc pas encore le but désiré, non plus que les lames minces, qui sont de même construction, mais qui se brisent au lieu de se fondre comme les premières, lorsque la vapeur a atteint un degré de force dangereux.

« Il reste un quatrième moyen, qui paraît mériter la préférence. C'est l'emploi du tube manométrique qui a, sur tous les autres moyens, l'immense avantage de donner à chaque instant avec certitude

le degré d'intensité que la vapeur a acquis dans la machine. C'est ce moyen que conseille et recommande M. Arago.

« Mais il est une triste vérité, c'est que les soupapes utiles ne peuvent dans tous les cas prévenir les explosions. On a même remarqué qu'une explosion suivait ordinairement l'ouverture des soupapes, et ce fait peut s'expliquer ainsi : Lorsque la soupape s'élève, une prompte fuite de vapeur s'opère. L'eau déchargée du poids qui la pressait, s'élançe en écume dans toute la capacité de la chaudière; mais alors l'eau projetée par gouttes dans un gaz presque incandescent, se transforme subitement en une vapeur très-élastique, et la production nouvelle de la vapeur surpassant la quantité de celle qui s'échappe par le vide de la soupape, les parois de la chaudière doivent se déchirer.

« Il résulte donc de tout cela que nous ne possédons encore que des moyens bien faibles de prévenir les explosions, et qui se réduisent aux préceptes suivans : empêcher, par toutes les précautions possibles, qu'aucune partie de la chaudière ne devienne jamais rouge, par exemple, en ayant soin que jamais la flamme ne l'enveloppe entièrement et puissent toucher des parties qui ne sont point en contact avec l'eau intérieure; surveiller les moyens d'alimentation pour connaître toujours où se trouve le niveau d'eau. Et si, malgré tous ces soins, les parois venaient à rougir, éviter d'ouvrir brusquement les soupapes, et éteindre le feu aussi rapidement que possible.

« On voit donc que ce n'est qu'avec une attention soutenue et éclairée qu'on parviendra à éviter les accidens, et que les machines sont loin, comme on le croit encore, de n'exiger aucun soin, par cela seul qu'elles marchent d'elle-mêmes. »

ACCUSATION CAPITALE CONTRE M. DE POTTER.

Le ministère ne se lasse pas. Chaque jour de nouvelles vengeances, de nouvelles fureurs, mais chaque jour aussi un pas de plus vers sa ruine. L'énergie est imposée à tous les officiers de l'ordre judiciaire, la terreur organisée dans tous les rangs administratifs. On étouffe l'enseignement universitaire. On poursuit les pétitionnaires de menaces, de recherches inquisitoriales, de destitutions. Et, pour que plus rien ne comprime cette explosion de despotisme, pour que le silence de la presse cache au pays et à l'étranger tant d'odieuses pratiques, voici qu'on retombe sur les écrivains patriotes, dès long-temps objets préférés de colère et de haine. Et, chose inouïe depuis l'ère nouvelle du régime constitutionnel, rigueur sans exemple sous le despotisme impérial, c'est le bannissement, c'est la mort qu'on invoque cette fois contre un délit de la presse; car, après s'être montré, tour à tour, lâche, flatteur, perfide, violent, il ne restait plus qu'à devenir cruel, et l'on n'a pas reculé devant cette terrible extrémité.

Mais qui prendra-t-on pour première victime? De tant de citoyens soulevés contre un système de jour en jour plus odieux, qui portera la peine de son opposition? Celui qui déjà a payé de quinze mois de captivité un premier élan de patriotisme, qui, du fond de sa prison, continue de poursuivre de ses vœux, de lier par ses écrits le bonheur et l'affranchissement de son pays. Une captivité longue et injustement prolongée ne pouvait rien sur lui. Il faut essayer d'un moyen plus violent. Il faut le bannissement, la mort. C'est la réalisation des affreux rêves de bague du *National*, demandant un jour la saignée du prisonnier, un autre jour la destruction du parti constitutionnel qui réclame M. de Potter pour un de ses plus honorables soutiens.

Quel est donc ce crime capital? De quel terrible complot marche-t-il le chef? Quelle formidable intrigue dirige-t-il à travers les barreaux de sa prison? Hélas, si l'indignation n'était au fond de l'âme, on rirait de le dire :

M. de Potter lit dans les journaux un projet de souscription nationale en faveur des députés fonctionnaires injustement destitués. « Notre but, disent les auteurs du projet, est de défendre nos droits et nos libertés contre les empiétemens du pouvoir, et le moyen proposé, ajoutent-ils, est conforme à l'esprit de tous les gouvernemens constitutionnels. » Cette idée sourit à l'imagination du prisonnier. Il s'en empare, et rédige un projet plus développé : il propose d'indemniser non seulement les fonctionnaires, mais tous les citoyens

qui opposeront une résistance légale. Il veut que les souscripteurs forment une grande association, où chacun s'engage à opposer cette résistance légale là où elle est possible, et de laquelle soient exclusivement tirés les citoyens nommés aux fonctions électives.

Voilà tout le plan, ou si l'on veut, l'utopie de l'honorable citoyen, et de peur qu'on ne se méprenne sur l'intention, ou que de zélés adversaires ne la dénaturent, il termine par la déclaration suivante :

« Les affaires de tous se traitent maintenant en public et, pour ainsi dire, sur les toits : aussi les associations ou confédérations patriotiques, bien différentes des conspirations ténébreuses et secrètes d'autrefois, peuvent-elles s'organiser et agir sans danger pour l'état, dont même elles ne se proposent que le plus grand avantage, en invoquant pour elles-mêmes la protection des lois, auxquelles elles préchent en toutes circonstances et avant tout la soumission et le respect. »

Eh bien ! ce simple projet, ces quelques lignes, où l'on recommande les associations, parce qu'elles peuvent aujourd'hui s'organiser et agir sans danger pour l'état, où l'on prêche en toutes circonstances et avant tout le respect et la soumission aux lois, la voilà, grâce au zèle énergique du parquet de Bruxelles, transformée en un crime d'état puni de mort, en un attentat ou complot dont le but serait, soit de détruire ou de changer le gouvernement, ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter directement les citoyens ou habitans à s'armer contre l'autorité royale (articles 87 et 102 du code pénal).

Mais l'auteur du complot n'est pas M. de Potter : à lui n'en appartient pas l'idée mère. Tout au plus est-il un des citoyens directement excités. Ce sont les auteurs du projet de souscription nationale qu'il fallait poursuivre; c'étaient, même avant eux, les membres de ces associations constitutionnelles toutes organisées depuis un an. Car tout ce que M. de Potter propose de plus important, elles l'ont fait ou projeté. Mais on a senti que trop de coups à la fois seraient à frapper. S'en prendre à un seul homme était plus facile et plus prudent; mais double raison de frapper fort quand cet homme est M. de Potter dont l'inflexible patriotisme, la popularité, le talent, crient depuis long-temps vengeance. Le *Courrier des Pays-Bas* a aussi d'anciens ressentimens à payer. Son éditeur est mis au secret comme complice. L'éditeur du *Belge* qui, jadis aussi a eu ses persécutions, partage le même sort. Car, aux termes de l'art. 89, « Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux conspirateurs. »

Mais n'y a-t-il pas injustice, indifférence coupable, à borner là les arrestations? La plupart des journaux belges ont servi d'écho et d'instrument à la grande conspiration de M. de Potter. Pourquoi leurs éditeurs ne sont-ils pas au secret? Ne craint-on pas les progrès du complot, à Liège, à Gand, à Maestricht, à Namur, à Anvers, à Tournay, à Mons, à Verviers? Officiers du parquet songez au message du 11 ! Vos collègues de Bruxelles auront-ils toujours sur vous l'honneur des premiers coups? N'êtes-vous pas tenu, sous peine même de destitution, de montrer une attitude mâle dans les circonstances critiques où nous sommes. Et quelle circonstance plus critique qu'une conspiration flagrante qui ne vise à rien moins qu'au renversement de l'état. Allez, ne craignez rien, il n'y aura, vous vous en doutez, point d'échafauds dressés, point de bannissemens nombreux. Mais vous remplirez les vues de votre chef, en portant la terreur dans les masses et vous aurez fait assez si vous empêchez que les résistances légales ne s'organisent, que les courages des citoyens ne s'affaiblissent en s'associant, que l'union ne continue à faire leur force. Mais hâtez-vous. Car le complot a déjà de profondes racines. Depuis long-temps tout ce que le pays compte d'hommes éclairés est indépendant complotent contre le ministère. Les conspirateurs sont à la 2^e chambre, aux états provinciaux, dans les régence, dans les administrations communales, dans les collèges électoraux, dans les classes commerçantes; à l'ordre équestre; au barreau, partout où il y a des lumières, de la fortune et de libres consciences. *Ch. Rogée.*

TEMPÉRATURE A LIÈGE, du 12 février. — A 8 heures du matin, zéro; à 2 heures, 2 1/2 degrés au-dessus de zéro.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 14 février.

Naissances : 4 garçons, 6 filles.

Mariages 8 savoir ; entre : Martin Delleur, tisserand, rue Roture, et Marie-Odile Bonnet, même rue. — Gaspar Meunier, journalier, demeurant à Grivegnée, et Marie-Joseph Ruthers, faubourg d'Amercoeur. — Jean-François Bertrand, menuisier, faubourg d'Amercoeur, et Barbe Demoulin, rue Pont des Arches. — Jacques-Bernard Destois, journalier, rue des Récolets, et Marie-Catherine Talbot, rue Beauregard. — Henri-Joseph Baltus, tisserand, rue aux Remparts, et Marie-Jeanne Simonis, rue Petite-Bèche. — Beaulin-Joseph Bustin, garçon brasseur, rue des Récolets, et Elisabeth Joseph Bronkar, rue St-Hubert, veuve de Jean-François Fraiture. — Guillaume-Joseph Michel, tisserand, rue Terre en Bèche, et Anne-Marie Réquitez, rue Entre deux Ponts. — Lambert-Henri Dubois, cordonnier, faubourg Ste-Marguerite, veuf de Marie-Catherine Leroy, et Marie-Françoise Desaline, rue Grande Bèche.

Décès 3 garçons, 1 fille, 5 hommes, 4 femmes ; savoir : Henri Deganhy, âgé de 85 ans, cultivateur, rue Boutellicou, veuf de Jeanne Delcruvier. — Guillaume Defrenne, âgé de 84 ans, pêcheur, faubg. St-Léonard, veuf de Marie-Françoise Gavage. — Martin Pietteur, âgé de 74 ans, journalier, faubourg Ste-Marguerite, veuf de Ida Jamin. — Henri-Joseph Delgoffe, âgé de 65 ans, rentier, rue St-Jean, veuf de Marie-Lambertine Desaiwe, et époux de Marie-Hélène Arnold. — François Henrard, âgé de 43 ans, marchand, rue d'Avroy, époux de Marie-Marguerite-Lambertine Norelt. — Marie-Joseph Buren, âgée de 91 ans, rue Pierreuse. — Marie-Elisabeth-Catherine Lefebvre, âgée de 81 ans, rue Porte St-Léonard, veuve de Jean Smitz. — Anne Joseph Warnant, âgée de 57 ans, tricoteuse, rue Petite-Bèche, veuve de Melchior Delfosse, et épouse de Michel Simon. — Barbe-Joseph Vitot, âgée de 55 ans, rue des Croisiers.

Du 11. — Naissances 2 garç., 5 filles.

Mariages 4, savoir ; entre : Barthelemi-Laurent-Joseph-Jules Gaucet, employé aux taxes municipales, rue Pont Maglin, et Marie-Dieudonnéeh Dehousse, rue Thier-à-Liège. — Lambert Arnold Pirahaye, cultivateur, rue Thier-à-Liège, et Marie-Dieudonnéeh Libert, même rue. — Antoine-Hubert-Joseph Lelotte, typographe, faubourg d'Amercoeur, et Adelaïde-Catherine Haudry, même faubourg. — Pierre-Joseph Cavellier, employé au bureau central de bienfaisance, demeurant rue de la Magdelaine, et Marie-Elisabeth-Charlotte-Joseph Delheid, rue St-Hubert.

Décès 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Jean André Gorbuisier, âgé de 25 ans, lattier, rue Pêcheurue, époux de Marie Ledent. — Jeanne Sainte Dengis, âgée de 87 ans, négociante, rue Chaussée des Prés, veuve de Henri Joseph Chapelle.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VIN de cru à 46 et à 25 cents la bouteille, Hors-Château, n° 459, derrière la Fontaine St-Jean. 314

La SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE de la Petite-Foxhalle à HERSTAL, exploite une couche dont le charbon vaut celui d'Oupée, qui est si recherché, elle VEND à fls. 5-56 P.-B. le TOMBEREAU pris à la houillère, et rendus à domicile à Liège tous frais payés à fls. 7-80. 867

On cherche un QUARTIER composé de deux ou trois chambres bien aérées, non meublées ni même décorées. S'adresser rue d'Amay, n° 642. 862

On désire LOUER un JARDIN avec maisonnette aux environs de Hors-Château, faubourg Vivegnis, ou St-Léonard. S'adresser derrière St-Thomas, n° 345. 863

On DEMANDE un ÉLÈVE en PHARMACIE. S'adresser n° 4136, Outre-Meuse, où l'on dira pour qui c'est. 866

La VENTE des PROPRIÉTÉS de feu Jean-Lambert Grégoire, situés en la PREALLE, commune de Herstal, qui devaient avoir lieu le 15 janvier dernier, est définitivement FIXÉE au 22 mois courant, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire COURARD, à ce commis par jugement du tribunal civil de Liège, en date du 16 septembre 1829.

À LOUER dès-à-présent, au ci-devant convent des Carmes, rue Hors-Château, deux CAVES, l'une contenant 23 aunes de longueur sur 7 de largeur, et l'autre contenant 17 1/2 aunes de longueur sur 8 1/2 aunes de largeur, au bout de laquelle il y a des loges pour 8 à 10 mille bouteilles. S'adresser à M. DUCHESNE, rue devant St-Thomas, n° 257. 866

Lundi et mardi, 4^{es} et 2 mars 1830, à 11 heures précises du matin, les enfans Bourgeois, propriétaires, feront VENDRE à la ferme du Temple à LOMPRESZ, commune de Couthuin, 20 chevaux et poulains ; 26 bêtes à cornes ; 21 porcs ; 3 chariots ; tombereau ; charrues ; herbes ; rouleaux ; diable-volant et autres attirails de labour ; chaudière en cuivre et autres accessoires de brasserie ; MEUBLES meublans, rien excepté ni réservé.

Le premier jour on vendra les chevaux, bêtes à cornes et attirails de labour. Et le 2^{me}, les porcs et meubles, etc. Cette vente aura lieu à CREDIT, par le ministère du notaire LOUMAYE. 869

SOCIÉTÉ GRÉTRY.

Le CONCERT anniversaire de la Naissance aura lieu samedi 13 février.

NB. Le concierge a les ordres les plus sévères pour n'admettre personne sans billet d'entrée. 876

PROVINCE DE LIEGE.

Réadjudication de barrière. — Le 24 février courant, à onze heures du matin, à l'hôtel des états à Liège, il sera procédé, par devant M. le conseiller d'état, gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, et de M. l'inspecteur provincial de l'enregistrement, à la réadjudication de la barrière n° 2 de Montegnée, établie sur la route provinciale de Bierset, pour un terme d'une année, prenant cours au 1^{er} avril prochain, et finissant au 31 mars 1831.

Cette réadjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Le cahier des charges, d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel des états, aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, à ceux de MM. les commissaires de district et à tous les bureaux de barrières.

A Liège, le 10 février 1830. 867

() Lundi 15 février 1830, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire DELVAUX, VENDRA quatre à cinq NACELLES de vernis ; argent comptant.

À LOUER de suite, une grande et commode MAISON avec un vaste jardin, située sur la place St-Lambert, à HERSTAL. S'adresser au n° 4, à Corommeuse, ou au n° 1109, sur la Batte, à Liège. 837

71 VENTE définitive ensuite de surenchères.

Le 18 février, à 9 heures du matin, il sera procédé devant M. le juge-de-peace des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Plattes-Pierres, par le ministère de M^e DUSART, notaire audit Liège, à la VENTE :

1^o D'une FERME située sur le bois de Leval, commune de SAINT-REMI, contenant 622 perches 49 aunes, occupée par le sieur Laurent Gaillazd, y compris une petite MAISON contigue.

2^o D'une MAISON avec cour, Fond St-Servais, n° 475.

3^o Et d'une RENTE de 42 florins 56 cents, due par le sieur Dieudonné François et son épouse, fermiers à St-Remi.

F. FRANCKX, rue Ste-Ursule, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraîches, 1^{re} qualité à 1 fl. le cent. 851

À LA FABRIQUE DE CHAPEAUX IMPERMEABLES rue Porte St-Léonard, n° 659, on VEND en détail, à de prix très-modiques, ce qui se fait de plus beau et de plus léger en chapeaux, au goût du jour. 714

ASSURANCE DES RÉCOLTES CONTRE LA GRÊLE.

Les propriétaires et cultivateurs qui désirent assurer leurs fermages ou récoltes contre les ravages de la Grêle pour l'année de 1830, sont priés de se faire inscrire chez les agents de la Société ou au bureau du directeur, J.H. Demoncau, place St-Denis n° 637, à Liège.

GRAINE DE TREFLE de première qualité à VENDRE, chez J. H. Demoncau, commissionnaire, place St-Denis, n° 637, à Liège. 872

À LOUER de suite, une petite et très-commode MAISON DE CAMPAGNE avec jardin, situés à AMAY. S'adresser au notaire CROUSSE, à FLONE. 702

68 À LOUER prestement une belle MAISON réunissant toutes les commodités désirables, avec bosquet, jardin et prairie, le tout ne formant qu'un ensemble, située près de l'église de MODAVE, en Gondroz. Elle peut servir pour une maison de campagne ou pour un commerçant. S'adresser pour connaître les prix et conditions à M^e GREGOIRE, notaire à Huy.

Mardi 16 février 1830, à deux heures de relevée, le notaire LEJEUNE, de Wareme, VENDRA publiquement et aux enchères, chez M. FESTAERTS, aubergiste à OREYE, les IMMEUBLES dont la désignation suit :

1^o — Une prairie située à Fize-le-Marsal, contenant 43 perches 59 aunes.

2^o — Une pièce de terre, située territoire dudit Fize, contenant 243 perches 31 aunes, tenant d'un côté Mlle Libert de Liège.

3^o — Une autre pièce, même territoire, en lieu dit aux Croix, traversée par la chaussée de Liège à St-Trond, contenant 122 perches 6 aunes.

Cette pièce pourra être divisée en deux lots, si les amateurs le désirent.

4^o — Une autre, même territoire, contenant 54 perches 49 aunes assez près de Fize.

5^o — Une autre pièce, même territoire, contenant 34 perches 87 aunes.

Toutes les pièces sont détenues par le sieur Dechamps, de Fize, par bail qui expirera au 15 mars prochain.

Les conditions de cette vente présentent toute sécurité et beaucoup de facilités pour le paiement.

S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire, dépositaire des titres. 762

MAISON à VENDRE rue Volière, n° 463. S'adresser au n° 202, rue Pierreuse, ou au n° 761 bis, faubourg Hocheporte. Le même a aussi du FOIN à VENDRE. 652

SOCIÉTÉ DU LUXEMBOURG.

Adjudication. — Le jeudi 18 mars prochain, à trois heures précises après-midi, il sera procédé dans le même local, rue de l'Évêque, n° 4355, à l'adjudication de la construction de TRENTÉ BATEAUX, du port d'environ 40 tonneaux destinés à la navigation du canal de Meuse et Moselle, et dont vingt à livrer dans un an à Liège ou sur l'Ourte inférieure, et dix à livrer dans dix-huit mois à Diekirch sur la Sure.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance des plans, devis, métrés et cahier des charges de cette adjudication, pourront s'adresser tous les jours de dix heures à trois heures, à partir du premier mars prochain, au local de l'administration de la Société du Luxembourg, ci-dessus désigné. — Bruxelles, le 3 février 1830.

L'administrateur dirigeant, (Signé) Ch. MOREL.

SOCIÉTÉ DU LUXEMBOURG.

Adjudications. — Le jeudi 18 mars prochain, à midi, il sera procédé dans le local de l'administration de la Société du Luxembourg, rue de l'Évêque, n° 4355, à Bruxelles, aux adjudications suivantes :

1^o À l'adjudication des travaux d'art et de terrassements de la canalisation de l'Ourte de Liège à Beaufraipont, formant le premier lot du canal de Meuse et Moselle, sur un développement d'environ cinq mille aunes. Ces travaux consisteront en trois écluses et maisons éclésières, quelques mètres ouvrages d'art, et environ soixante-cinq mille aunes cubes de terrassements.

2^o À l'adjudication des travaux de canalisation de la Sure, depuis l'embouchure de la Wiltz jusqu'à Diekirch, formant le seizième lot du canal de Meuse et Moselle, sur un développement d'environ vingt-trois mille aunes. Ces travaux consisteront en :

Dix-neuf écluses et maisons éclésières ;

Dix-neuf barrages ;

Quelques ponts, pontceaux, aqueducs, etc. ;

Et en cent-quarante mille aunes cubes environ de terrassements ;

3^o À l'adjudication des travaux de canalisation de l'Alzette, depuis Meersch jusqu'à Ettelbruck, formant le premier embranchement et le 19^o lot du canal de Meuse et Moselle, sur un développement d'environ seize mille aunes. Ces travaux consisteront en :

Neuf écluses et maisons éclésières ;

Neuf barrages ;

Quelques ponts, pontceaux et aqueducs et cent-vingt mille aunes cubes environ de terrassements.

Dès le premier mars prochain, on pourra prendre connaissance des cahiers des charges, plans, devis, métrés et autres pièces relatives à ces adjudications, dans le local de l'administration de la Société du Luxembourg ci-dessus désigné.

Les personnes qui, avant cette époque, désireraient avoir une idée préalable des travaux et des localités dans lesquels ils doivent être exécutés, pourront, à partir du 15 février, s'adresser tous les jours, de dix à trois heures, au local de l'administration, où il leur sera donné tous les renseignements nécessaires pour leur faciliter les visites qu'elles voudront faire sur les lieux. — Bruxelles, le 3 février 1830.

L'administrateur dirigeant, (Signé) Ch. MOREL.

Mardi 16 février 1830, à deux heures de relevée, le notaire Gérard Frapont, cabaretier, à LIGNEY, canton de Wareme, il sera procédé par le ministère de M^e JAMOULLE, notaire à SAIVE, à la VENTE aux enchères publiques de trois PIÈCES DE TERRE, situées entre Ligny et Tourinne, contenant ensemble 257 perches 206 palmes. S'adresser audit notaire JAMOULLE pour avoir des renseignements plus amples.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 9 février. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1829, 109 fr. 80 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1829, 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 84 fr. 75 c. — Actions de la banque, 450 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 88 fr. 34 c. — Emprunt d'Haiti, 470 fr. 0/0 c.

Bourse d'Amsterdam, du 10 février. — Dette active, 78. — Idem différée 4 7/1128. — Bill de ch. 27 1/16. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 101 5/8. — Rente remb. 2 1/2 99 1/4. — Act. Société de comm. 94 1/2 0/0. — Russ. 1825 et 1826, 104 7/8. — Dito ins. gr. li. 75 0/0. — Dito C. Ham. 102 1/4. — Dito em. à L. 5, 102 3/4. — Danois à Longwy 76 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 84 3/4. — Esp. H 5 1/2, 64 1/2. — Dito à Paris, 43 1/4. — Rente Perpét. 70 1/2. — Vienne Act. Banq. 102 1/4. — Métall., 99 3/4. — A Rot. 1^{er} 100 0/0. — Dito 2^e 1. 414 0/0 00. — Lots de Pologne, 108 1/2 00 0/0. — Naples Falconet 5, 88 0/0. — Dito Londres 99 1/4 00. — Brésilienne 74 3/4.

Bourse d'Anvers, du 11 février. — Cours des Effets des P.

Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 62 1/2
Obl. syndicat, 4 1/2 " 000 0/0
Dette dom., 2 1/2 " 99 0/0
Acc. S. Com., 4 1/2 " 00 0/0

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1/2 perte		1 1/8 perte
Londres.	12 22 1/2	P 12 15 0/0	P
Paris.	47 3/8	A	46 7/8
Francfort.	36 0/00	P 35 13/16	35 9/16
Hambourg.	35 0/00	P 34 13/16	34 11/16

Escompte 4 p. 0/0.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.